

Reverser les bénéfices d'un livre à une association

Par **sebauff**, le **30/12/2020** à **19:01**

Bonjour à vous, je suis ravi d'avoir trouvé votre site.

Je ne sais pas où poster cette question. Je dois signer un contrat avec une maison d'édition au sujet d'un livre. Je souhaiterais reverser mes bénéfices (droits d'auteur) à une association. Comment dois-je m'y prendre ? Dois-je le faire indiquer dans le contrat ? Dois-je juste traiter avec ma banque ? Comment le déclarer à l'administration ? Je n'y connaît rien, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/12/2020** à **06:50**

Bonjour

Tout d'abord, je précise que nous sommes un forum étudiant, par conséquent nous ne sommes pas habilités à répondre aux cas réels.

Savez-vous déjà à quelle association vous souhaiteriez reverser vos bénéfices ? Est-ce que ce sera toujours la même ou est-ce que vous pensez éventuellement changer ?